

Formulaire type n° 7

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

NOUVELLE DÉCISION AYANT UNE INCIDENCE SUR LA PROTECTION D'UNE
MARQUE

Règle 18ter.4)

Ce formulaire est à utiliser lorsque, après la communication d'une déclaration d'octroi de la protection (règle 18ter.2)i) et ii) – formulaire type n° 5) ou l'envoi de la confirmation d'un refus provisoire total pour tous les produits et/ou services (règle 18ter.3) – formulaire type n° 6), une nouvelle décision a une incidence sur la protection de la marque, par exemple en cas de décision ultérieure résultant d'un recours formé auprès d'une autorité extérieure à l'Office, ou lorsque, après l'achèvement des procédures habituelles de l'Office, ce dernier a néanmoins pris une nouvelle décision, telle qu'une décision de restitutio in integrum.

Ce formulaire ne doit pas être utilisé pour la communication d'invalidations en vertu de la règle 19 du règlement d'exécution commun.

I. Office qui envoie la déclaration :
II. Numéro de l'enregistrement international :
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :
IV. Veuillez indiquer ici les produits et/ou services qui sont à présent protégés (une feuille supplémentaire peut être utilisée si nécessaire) :
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :
VI. Date :